

LA JUSTICE MAINTENANT :

POUR UNE PAIX DURABLE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



AMNESTY
INTERNATIONAL



« QUE DOIS-JE FAIRE, MAINTENANT ? REJOINDRE UN GROUPE ARMÉ ? NON. JE NE VEUX PAS ME VENGER. MA VENGEANCE, C'EST LA JUSTICE. »

Ces paroles ont été prononcées par Yvon, victime du groupe armé anti-balaka en République centrafricaine. Tout comme des milliers d'autres victimes des violations des droits humains commises depuis le début des violences, en 2013, il pense qu'il est grand temps de mettre fin à la culture de l'impunité profondément ancrée dans le pays, de rendre justice aux victimes et d'amener les auteurs de ces violations à rendre des comptes.

ROMPRE L'ENGRENAGE DE LA VIOLENCE

Le conflit et les coups d'État militaires détruisent depuis plusieurs décennies la vie des gens en République centrafricaine. Depuis la recrudescence des violences en 2013, la population est victime de graves atteintes aux droits humains et violations de ces droits, ainsi que de crimes relevant du droit international commis à travers le pays par toutes les parties au conflit, mais principalement par les groupes armés anti-balaka et de l'ex-Séléka.

L'instabilité et l'insécurité que connaît actuellement la République centrafricaine découlent des événements qui se sont produits en mars 2013 : la Séléka, groupe armé majoritairement composée de musulmans provenant de la République centrafricaine et de pays voisins, a chassé du pouvoir le président François Bozizé lors d'un coup d'État et perpétré de graves violations des droits humains ainsi que des crimes relevant du droit international. Dans les mois qui ont suivi, les anti-balaka, qui regroupent des milices d'« autodéfense » composées principalement d'animistes et de chrétiens, se sont livrés à des représailles à grande échelle à l'égard des populations musulmanes à travers le pays, et les violences ont atteint un nouveau seuil en décembre 2013, quand près d'un millier de civils ont été tués à Bangui lors d'affrontements entre les forces de la Séléka et celles des anti-balaka. Ces tueries ont suscité de vives réactions de la communauté internationale et entraîné la démission du président Michel Djotodia.

Plus de 5000 personnes ont été tuées suite à la multiplication des actes de violence qui affectent le pays depuis 2013, provoquant une crise humanitaire sans précédent. En mars 2017, plus de 460 000 personnes ont fui dans des pays voisins tels que le Tchad, le Cameroun et la République démocratique du Congo, où elles sont devenues des réfugiés, et quelque 426 000 Centrafricains ont été déplacés à l'intérieur du pays.

Les différentes communautés à travers le pays ne cessent de demander que les responsables de ces crimes rendent des comptes. En mai 2015, une conférence de réconciliation nationale, le Forum de Bangui, a réuni les diverses parties prenantes dans le but de trouver une solution durable à l'instabilité récurrente dans le pays. Les participants ont rejeté les demandes d'immunité et d'amnistie pour les responsables présumés des crimes relevant du droit international. À la suite de son élection en mars 2016, le président Faustin-Archange Touadéra a réitéré son engagement en faveur de l'obligation de rendre des comptes, ainsi que l'importance d'amener les responsables de crimes graves devant la justice.

Alors que le pays cherche à se reconstruire, l'impunité dont bénéficient les auteurs de graves violations des droits humains et de crimes relevant du droit international continue de menacer la paix et la stabilité.



Naomi tient dans ses bras sa petite fille de trois ans, née après son viol par des membres du groupe armé anti-balaka (février 2017) © Amnesty International



DEUX CAS PARMI DES MILLIERS D'AUTRES

CLARISSE ET NAOMI*

Clarisse a été violée en même temps que sa fille, Naomi, alors âgée de 19 ans.

« Ils ont pillé ma maison, pris ma télévision, mon réfrigérateur et de l'argent que j'avais économisé. Ils ont volé tous les matériaux de construction, y compris les plaques de tôle que j'avais entreposées chez moi et que je voulais utiliser pour construire des chambres supplémentaires pour mes petits-enfants. Ils nous ont menacés et insultés. Quelques minutes plus tard, plusieurs anti-balaka m'ont jetée par terre et deux d'entre eux ont déchiré mes vêtements et m'ont violée. J'ai perdu connaissance. Quand je suis revenue à moi, on m'a dit que [les forces anti-balaka] avaient aussi violé ma fille Naomi. »

Clarisse, une veuve âgée de 57 ans, a expliqué les événements tragiques qui ont fait basculer sa vie et celle de sa fille dans la nuit du 23 décembre 2013, quand 11 miliciens armés anti-balaka ont attaqué sa maison, dans le quartier Combattant, non loin de l'aéroport de Bangui.

Quelques semaines plus tard, Naomi a été diagnostiquée séropositive au VIH, et elle a su qu'elle était enceinte à cause de ce viol. Elle a donné naissance à une petite fille qui est elle aussi séropositive.

« Je veux que ceux qui nous ont fait ça, à moi et à ma fille, soient poursuivis en justice. Je veux être dédommagée pour tout ce que j'ai perdu. »

DELPHINE

« C'était un homme sérieux et calme, ce qu'il aimait faire, c'est écrire des chansons et chanter à la chorale paroissiale. »

C'est en ces termes que Delphine se rappelle son frère, Elisée, tué par l'ex-Séléka le 5 décembre 2013. Dans la nuit du 4 au 5 décembre, de violents affrontements ont opposé les groupes armés anti-balaka et de l'ex-Séléka à Bangui, la capitale du pays. Elisée s'est réfugié avec de nombreuses autres personnes à l'hôpital de l'Amitié, pensant qu'il y serait en sécurité. À 10 heures dans la matinée du 5 décembre, des dizaines de combattants armés de l'ex-Séléka ont fait irruption dans l'hôpital et ont abattu 14 hommes dans la cour ; Elisée se trouvait parmi eux.

Delphine a porté plainte auprès du Tribunal de grande instance de Bangui, mais jusqu'à présent ni le parquet ni les autorités judiciaires n'ont donné de suite à cette plainte. Elle dit, pour se rassurer : « *Un jour, ils m'appelleront et la justice fera son travail.* »

(*Noms d'emprunts)



Des manifestants crient des slogans et tiennent un panneau sur lequel est écrit « Nous avons besoin de paix en RCA [République centrafricaine] » lors d'une manifestation le 5 janvier 2013, à Bangui.

© Sia Kambou



Les récits de Clarisse et de Naomi font partie des nombreux récits rapportés par des personnes en République centrafricaine qui sont devenues des victimes au cours de cette crise. Lors du Forum de Bangui en 2015, la société civile a rejeté les amnisties et recommandé la mise en place de plusieurs mécanismes de redevabilité. Le Forum a donné la parole à une population favorable au dialogue et à la réconciliation, mais qui estime aussi que la justice et la réparation pour les dommages subis sont une condition nécessaire pour y parvenir.

Il convient de souligner que plusieurs mesures ont déjà été prises en vue de faire respecter l'obligation de rendre des comptes. Une Cour pénale spéciale, composée de personnel judiciaire centrafricain et international, est en train d'être mise en place. Elle sera compétente pour connaître des crimes relevant du droit international et des graves atteintes aux droits humains et violations de ces droits perpétrés au cours du conflit. De plus, des enquêtes ont été ouvertes par la Cour pénale internationale. Des sessions criminelles ont eu lieu en juin 2015 et août et septembre 2016 à Bangui, malgré certaines insuffisances. L'ONU a prononcé des sanctions contre 10 personnes présumées responsables de crimes relevant du droit international ainsi que d'autres atteintes aux droits

humains et violations de ces droits.

Toutefois, l'impunité reste la règle et les autorités n'ont pas réussi à mener, dans la plupart des cas, des enquêtes efficaces sur les personnes dont on peut raisonnablement penser qu'elles sont responsables de crimes au regard du droit international.

L'absence de justice et l'obligation de rendre des comptes menace les objectifs du gouvernement en matière de réconciliation et de développement économique et social. Le sentiment d'impunité résulte en partie de l'ampleur des crimes commis. Le système judiciaire de la République centrafricaine, qui était déjà fragile avant le début du conflit, en 2013, s'est encore affaibli et n'a pas été en mesure de faire face. Les principaux défis à relever sont les suivants : la méfiance de la population envers le système judiciaire ; le manque d'infrastructures dans la mesure où les tribunaux et les autres bâtiments publics qui ont été détruits ne sont toujours pas opérationnels ; la pénurie d'avocats, de magistrats et d'autres membres du personnel judiciaire qualifiés ; l'insécurité persistante qui freine le rétablissement de l'état de droit dans le pays ; un système pénitentiaire dysfonctionnel ; et la faible priorité et l'insuffisance des financements accordées au secteur de la justice par les gouvernements successifs.

« La réconciliation ne peut s'accomplir au prix de l'impunité. »

Le président Touadéra, en novembre 2016



La prison (Au-dessous) et le Tribunal de Grande Instance (Au-dessus) de Carnot pillés pendant la crise en 2012-13 (juin 2016). © DR

La reconstruction de l'appareil judiciaire du pays nécessite de remédier à ses nombreuses lacunes, notamment le manque d'institutions judiciaires opérationnelles à travers le pays, la pénurie de personnel judiciaire qualifié, l'insuffisance des ressources financières et matérielles pour la justice, le manque de mesures de protection des victimes et des témoins et la faiblesse du système carcéral. En attendant, la Cour pénale spéciale donne de l'espoir aux victimes, malgré la lenteur avec laquelle elle est mise en place.

Près de quatre ans après le début des violences, en 2013, de nombreuses victimes ne font toujours pas confiance au système judiciaire, et les justiciables continuent d'être confrontés à des retards chroniques.

« Je n'ai pas vu jusqu'à présent de changement dans la justice. Cela fait trois ans et il y a des retards jusqu'à aujourd'hui. Étant donné qu'ils connaissent les criminels, qu'ils ont les éléments de preuve, il n'est pas acceptable qu'ils soient toujours en liberté et pas arrêtés. Nous avons déjà déposé plainte. Nous attendons que justice soit faite. »

Un homme dont le jeune frère aurait été tué le 5 décembre 2013 par des hommes sous les ordres du colonel des forces ex-Séléka appelé Bishara.



Entrée du Tribunal de Grande Instance de Bangui, qui sera le siège de la Cour pénale spéciale (février 2017). © Amnesty International



JUSTICE MAINTENANT.

« Je serais soulagée s'il est jugé et condamné, même si rien ne pourra jamais effacer dans ma tête ce qui s'est passé. »

Une femme violée à l'âge de 16 ans par des membres du groupe armé anti-balaka chez elle, à Boy-Rabe, le 22 août 2014.



Le président centrafricain Faustin-Archange Touadera (à gauche) et la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères, Federica Mogherini (à droite), lors d'une photo de famille en marge de la conférence de Bruxelles pour la République centrafricaine, au Conseil européen, à Bruxelles, le 17 novembre 2016. © Emmanuel Dunand/AFP

Le système judiciaire de la République centrafricaine doit être renforcé afin qu'il puisse regagner la confiance de la population et afin que les responsables de crimes relevant du droit international rendent des comptes. Cela ne sera possible qu'avec une volonté politique, ainsi qu'un soutien politique et financier renouvelé de la part des partenaires du pays qui soutiennent la lutte contre l'impunité et l'obligation de rendre des comptes pour les crimes graves.

La conférence internationale des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, en novembre 2016, a permis aux partenaires de réitérer leur soutien et de s'engager à appuyer les initiatives du gouvernement visant à établir la paix, la sécurité et la réconciliation.

Il est temps que les partenaires de la

République centrafricaine respectent ces engagements, en accordant la priorité au budget consacré à appuyer des mesures pour renforcer le système judiciaire national et rendre opérationnelle la Cour pénale spéciale dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix.

Pendant la phase de redressement du système judiciaire, il est essentiel que le pays continue de renforcer la Cour pénale spéciale et de collaborer avec la Cour pénale internationale. D'importantes mesures ont déjà été prises en vue de mettre en place une Cour pénale spéciale réellement opérationnelle, notamment avec la nomination en février 2017 du procureur spécial, la nomination de deux magistrats internationaux, cinq magistrats nationaux et la création d'un comité de sélection des officiers de police judiciaire.



Tout comme Yvon, Claire et Delphine, un grand nombre de victimes du conflit de 2013 veulent tourner cette page sombre de leur histoire. Ils croient fermement que la justice et la réparation des dommages subis sont une condition première pour parvenir à une paix durable en République centrafricaine.

Le système judiciaire de la République centrafricaine n'a pas été en mesure, jusqu'à présent, d'y faire face et des

investissements significatifs et durables pour sa reconstruction sont nécessaires. Il faut aussi apporter un soutien sans faille aux deux autres stratégies, à plus court terme, qui existent pour veiller à ce que les responsables de crimes de droit international répondent de leurs actes : il s'agit de la Cour pénale spéciale et de la Cour pénale internationale.

Il est temps pour les victimes du conflit d'obtenir justice.

NOUS DEMANDONS AUX AUTORITÉS DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE :

- veiller à ce que les accusations sérieuses de crimes relevant du droit international et d'autres atteintes aux droits humains fassent l'objet dans les plus brefs délais d'enquêtes rigoureuses, indépendantes et impartiales ;
- veiller à ce que les auteurs de ces actes soient jugés par le système judiciaire national et/ou par la Cour pénale spéciale et la Cour pénale internationale dans le cadre de procès équitables et sans recours à la peine de mort ;
- en collaboration avec ses partenaires, renforcer la capacité de la police et des gendarmes à mener des enquêtes et leur fournir le matériel nécessaire, notamment en ce qui concerne la collecte de preuves matérielles ;
- fournir au secteur de la justice les ressources nécessaires pour enquêter sur les crimes relevant du droit international et engager des poursuites ; le budget du ministère de la Justice doit être augmenté et les ressources nécessaires doivent lui être allouées afin d'assurer son fonctionnement efficace et sa bonne gestion ;
- continuer d'investir dans la rénovation et la réhabilitation des tribunaux et des centres de détention, et organiser des audiences foraines ;
- poursuivre et intensifier les efforts réalisés en matière de recrutement de juges nationaux et internationaux, ainsi que de personnel pour la Cour pénale spéciale, en collaboration avec l'ONU, et veiller à ce que cette procédure soit indépendante, transparente et fondée sur le mérite ;

■ élaborer et mettre en œuvre une législation en matière de protection des victimes et des témoins qui soit applicable aussi bien pour la Cour pénale spéciale que pour les autres juridictions nationales ;

■ poursuivre la coopération totale avec la Cour pénale internationale ;

■ veiller à ce que les sessions d'information sur la Cour pénale spéciale soient tenues avec l'ONU, et à mettre en place un programme d'information de la population, y compris en dehors de Bangui, sur les activités de la Cour.

NOUS DEMANDONS AUX PARTENAIRES DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE DE :

- assurer un financement durable afin de garantir le bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale ;
- honorer les engagements qui ont été pris lors de la conférence internationale des bailleurs de fonds en novembre 2016 ; ces derniers comprennent le versement de 105 millions de dollars des États-Unis consacré par le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix pour le renforcement du système judiciaire ;
- fournir à la Cour pénale spéciale un soutien technique et les ressources humaines nécessaires, notamment avec la nomination de juges et du personnel qualifiés.



↑ Participants à un atelier sur la justice pour les victimes en République centrafricaine, mars 2017. © DR

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE CHANGER LES CHOSES

#JusticeEnRCA

Amnesty International a lancé la campagne #JusticeEnRCA pour que les victimes des violences obtiennent justice et réparation. Pour cela il faudra :

- renforcer le système judiciaire national, y compris assurer un fonctionnement efficace des juridictions nationales pour mettre fin au cycle de l'impunité ; et
- soutenir la Cour pénale spéciale et la Cour pénale internationale afin que les victimes puissent obtenir justice.

Participez à la campagne d'Amnesty #JusticeEnRCA afin d'aider à défendre le droit à la justice pour Clarisse, Naomi, Delphine et des centaines d'autres victimes en République centrafricaine.

Pour en savoir plus, consultez le rapport République centrafricaine. Le long chemin vers la justice : l'obligation de rendre des comptes (AFR 19/5425/2017) à l'adresse <https://www.amnesty.org/fr/documents/afr19/5425/2017/fr/>

Amnesty International est un mouvement mondial réunissant plus de sept millions de personnes qui agissent pour que les droits fondamentaux de chaque individu soient respectés.

Index AI: AFR 19/6140/2017
Mai 2017

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

Photo de Couverture: Tribunal de Grande Instance de Mbaiki rénové par la MINUSCA, avril 2017 © MINUSCA

